

Ceci préoccupait mon collègue, le député de Vancouver-Est, qui a d'abord parlé de l'importance attachée aux comités, à leur bonne marche, avant de demander pourquoi nous supprimions ces réunions. Je crois savoir pourquoi elles sont supprimées mardi; c'est que lundi est jour férié, et l'on craint qu'il n'y ait pas autant de députés présents mardi matin que les autres mardis; par conséquent, autant ne pas tenir les réunions. Je fais cette observation dans le même esprit que lorsque j'ai parlé de la décadence de la période des questions. Nous avons assez de difficulté à obtenir la présence des députés. A cet égard, nous vivons tous dans des maisons de verre; tous les partis à la Chambre ont cette même difficulté. Ne jetons donc pas la pierre, car nous sommes tous dans le même cas.

Je prétends que cette réduction de l'importance de la période des questions ajoutera au problème de l'assiduité à la Chambre, et j'espère que le gouvernement prendra ma proposition en considération. Je pense néanmoins qu'il est assez étrange que le régime ait été mis en vigueur le lendemain de notre décision de créer un comité d'étude du Règlement de la Chambre. Le premier ministre a annoncé unilatéralement le changement, et c'était à prendre ou à laisser. Eh bien, monsieur le président, nous n'aimons pas la proposition, car nous croyons qu'elle dessert le Parlement.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, je crois que l'intervention du député de Winnipeg-Nord-Centre a été utile à ce sujet, comme elle l'est en général dans les questions de procédure car elle ouvre des voies diverses à une étude plus poussée. Elle éclaire peut-être aussi, d'une faible lueur la façon de résoudre le problème de la période des questions.

Le député a admis qu'il était tout à fait raisonnable que moi et mes collègues, qui allons demeurer anonymes, ayons été absents de la Chambre ce matin parce que nous faisons partie d'un comité particulier du cabinet. D'une telle concession semble découler un autre principe logique. Le fait que le gouverneur en conseil, que nos administrateurs soient tenus en vertu de notre régime politique de rendre de nombreuses décisions—beaucoup plus nombreuses que celles qu'on peut prendre au cours d'une ou deux réunions hebdomadaires du cabinet—outre les travaux ordinaires de la Chambre—il est inévitable que plus d'une réunion de comité aura lieu en même temps que les séances de la Chambre.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Il est tout aussi logique, si le volume des affaires à étudier aux réunions du comité du cabinet est important, qu'on dresse un calendrier pour que les ministres puissent s'acquitter des tâches de l'exécutif que le cabinet doit nécessairement accomplir. Comme l'a dit le député, s'il est légitime de tenir une réunion dans un cas particulier il est aussi légitime d'établir un programme des réunions du comité du cabinet pour la durée d'une semaine, afin que les décisions de l'exécutif puissent être prises et que le travail soit accompli régulièrement et avec méthode.

Le député a dit que le Parlement tout entier déclinera si la période des questions perd de son importance. Cette remarque a pu être faite dans un mouvement d'éloquence. Le Parlement, je crois, ne se limite pas à la période des questions. Je suis fort intrigué par ce qu'il a dit sur l'usage suivi en Grande-Bretagne et qu'il a qualifié de «période animée.» Les questions figurent au *Feuilleton* de la Chambre des communes britannique et le ministre responsable doit répondre à la Chambre à celles qui exigent une réponse orale, à la suite d'une entente préalable. Cela prend une heure paraît-il. C'est peut-être à un usage que nous pourrions suivre dans cette enceinte. Je crois que l'observation du député a un certain mérite.

Je veux parler d'une de nos règles courantes qui, me semble-t-il, est devenue lettre morte. Je veux parler des questions munies d'un astérisque, véritable institution à la Chambre. Je soumets cette suggestion à l'examen des vis-à-vis; nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler dans la suite. Nous devrions modifier la pratique des questions à astérisque, de manière que non seulement nous ayons préavis de ces questions qui intéressent le ministre, ses fonctionnaires, tous les députés, et le public des tribunes, mais que le ministre ait le temps de préparer sa réponse. Les députés en général, comme celui qui a posé la question, en particulier, auraient de plus l'occasion de poser des questions complémentaires après la réponse du ministre. Je crois que cette innovation serait très utile dans le cadre de la période des questions.

D'après le député, je ne retenais qu'un aspect de la période des questions du parlement britannique. Je garde l'esprit très ouvert à cet égard. Il y a un autre aspect des interpellations en Grande-Bretagne que nous pourrions envisager avant longtemps.